

si on s'appuie sur les faits actuels, il faut avouer que cette somme de \$1.25 résoudrait certains maux et améliorerait considérablement la mauvaise partie du problème.

Je parlais tantôt de la Saskatchewan, où le salaire minimum hebdomadaire est de \$34. Si l'on regarde ce qui se passe dans les autres provinces, on se rend compte que Terre-Neuve a un salaire minimum de 50c. l'heure pour les hommes et 35c. pour les femmes; l'Île du Prince-Édouard a un salaire minimum de 90c. l'heure; en Nouvelle-Écosse il y a une anomalie—on ne parle que du travail féminin: \$21.60 par semaine dans les villes de plus de 8,000 habitants, mais ce salaire minimum est beaucoup moins considérable dans les villes de moindre importance; au Nouveau-Brunswick, le salaire minimum est de 60c. l'heure; au Québec, de 70c. l'heure dans une certaine zone comprenant Montréal et les environs et 64c. dans le reste de la province; en Ontario, le salaire minimum est de \$1 l'heure; au Manitoba, il est de 70c., en Saskatchewan, \$34 pour 44 heures et en Alberta, \$34 par semaine.

La plupart des provinces du Canada ont donc des salaires minimums bien inférieurs au \$1.25 dont il est question.

On a également mentionné, tout à l'heure, le nombre d'employés que cette augmentation du salaire minimum à \$1.25 toucheraient, soit environ 50,000 employés. Si, par exemple, ce salaire était porté à \$1.10, environ 23,000 employés seraient touchés.

A mon sens, monsieur l'Orateur, cette somme de \$1.25 l'heure est juste et raisonnable dans les circonstances actuelles.

De quelle façon le gouvernement entend-t-il établir cette somme de \$1.25 l'heure? Comme je l'ai mentionné tantôt, plusieurs problèmes se posent, et j'ai souligné, par exemple, celui des petites industries qui sont situées en dehors des grands centres.

Comme je l'ai déjà dit, bien souvent, ces petites industries se sont installées à ces endroits, parce que la main-d'œuvre était bon marché. C'est tout de même cette main-d'œuvre à bon marché qui a permis d'industrialiser ces régions.

Je reviens encore au point que je soulevais tantôt, soit que si un salaire minimum de \$1.25 était établi dans tout le pays, cela entraînerait non seulement une diminution du nombre d'industries dans certaines régions, mais également un exode de travailleurs vers les grandes villes.

Le gouvernement est conscient de ces problèmes. Quant à moi, je les connais personnellement pour les avoir étudiés sérieusement.

Je suis assuré que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est également au courant de cette situation.

Il y a lieu, ici, de prendre dans leur ensemble tous les problèmes relatifs aux normes des droits ouvriers.

Étant donné que le gouvernement a réitéré en plusieurs circonstances son désir de présenter une législation visant ces problèmes, je suis d'avis qu'il y a lieu d'envisager dans leur ensemble les principaux problèmes dont on a fait l'énumération dans l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il n'y aurait certes aucun avantage, à mon avis, à morceler la législation qui doit être soumise à la Chambre.

Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que les promesses que le parti libéral a faites, lors des dernières élections, seront remplies et que l'ensemble de la population canadienne en bénéficiera, bref, en sera heureuse.

Cependant, les lois que le gouvernement peut présenter ne peuvent satisfaire l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ni son parti. Comme je l'ai dit tantôt, ce sont des gens qui aiment à mettre la charrue devant les bœufs. Ce sont des avant-gardistes, et il en faut. Je les admire pour leur optimisme...

(Traduction)

M. Knowles: Nous voulons sortir de l'ère de la charue et des bœufs.

(Texte)

M. Lachance: Je puis assurer l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre qu'en fin de compte la charrue roulera certainement très bien, même si les bœufs sont en avant de la charrue, et non pas à l'arrière.

J'ai eu l'occasion d'étudier sérieusement ces problèmes depuis un certain temps. Je crois que la liberté des syndicats—laquelle était jusqu'ici la pierre angulaire de notre système dans le domaine des droits ouvriers—d'encourager de meilleures normes de travail est encore le meilleur levier pour aider les ouvriers à résoudre leurs problèmes.

A mon avis, il y a lieu d'être satisfait. D'après les chiffres qui ont été mentionnés par le secrétaire parlementaire du ministre du Travail (M. Byrne), on constate que seul le petit nombre d'ouvriers ont un salaire inférieur à ce minimum, et il faut tout de même se rendre compte d'une chose, c'est que dans certains cas, comme chez les employés d'hôtels et de restaurants, je pense bien qu'aucun député ne croira qu'ils reçoivent seulement le salaire minimum prescrit par la loi.